

experts-conseils dans le cadre de ses projets d'aide technique. Pour être admissible à un projet d'aide technique de la BAD, une entreprise canadienne doit être inscrite à la Division des services de consultation de la BAD, signaler par écrit aux agents de projets responsables son intérêt pour le projet, et convaincre les directeurs de la BAD qu'elle est en mesure de s'acquitter de la tâche.

## INSCRIPTION

Les fournisseurs de services et de matériel ne sont pas tenus de s'inscrire auprès de la Banque mondiale ou de la Banque asiatique de développement. Toutefois, il est conseillé aux experts-conseils, individuels ou regroupés en cabinet, de s'inscrire aux centres d'informations DACON de la Banque mondiale ou de la Banque asiatique de développement. Il arrive que les pays emprunteurs consultent le système DACON pour trouver des experts-conseils, ou pour obtenir ou confirmer des renseignements sur une entreprise particulière. L'inscription d'une entreprise ou d'un particulier auprès de la Division des services de consultation de la BAD est un critère d'admissibilité aux contrats accordés dans le cadre du Programme d'aide technique.

S'adresser directement aux bureaux de l'une des banques ou encore à un des principaux agents énumérés plus loin, pour obtenir une formule d'inscription des cabinets d'experts-conseils (DACON) ou des particuliers (DICON pour la BAD).

## SOURCES D'INFORMATION

Les meilleures sources d'information générale sur un projet, outre les employés que peut connaître une entreprise dans les ministères chargés de la planification ou dans les organismes chargés de l'exécution du projet, sont les publications intitulées Development Business et ADB Business Opportunities. La première de ces revues, publiée toutes les deux semaines par les Nations Unies, contient un État mensuel des projets devant être financés par la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et d'autres institutions financières internationales. Elle contient aussi d'autres renseignements importants sur les projets, en particulier les avis d'acquisitions et la liste des contrats adjugés. Par l'entremise de Development Business, il est également possible de consulter «Scan-a-Bid», une version informatisée à entrée unique de l'État mensuel des projets. La Banque asiatique de développement, dans sa publication ADB Business Opportunities, fournit de l'information sur les projets qu'elle finance.

Après avoir sélectionné les projets susceptibles de l'intéresser, une entreprise peut obtenir des renseignements plus détaillés (envergure du projet, calendrier d'exécution, exigences) auprès des agents de la banque en question à Washington ou à Manille. Il faudrait réserver entre 10 et 20 % du temps prévu pour la commercialisation à l'entretien de rapports avec l'IFI, en vue de recueillir et de tenir à jour l'information essentielle sur le projet, et, le reste du temps, à des activités dans le pays où le projet doit être réalisé et surtout aux relations avec l'organisme chargé de l'exécution.

## AIDE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

**Canada** - Pour obtenir des renseignements généraux et des conseils sur la manière de faire affaire avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, s'adresser au ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, par l'intermédiaire des Centres de commerce international, ou, à Ottawa, à la Direction du financement des exportations (pour la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement) et à la Direction de l'expansion du commerce en Asie et Pacifique Sud (pour la Banque mondiale à la bibliothèque du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur à Ottawa (composer le (613) 992-6150). La brochure du Ministère intitulée Données sur le financement international : Guide sur le financement des exportations et autres formes d'aide financière fournit des conseils sur la façon de procéder pour obtenir des contrats rattachés à des projets internationaux financés par des IFI.